

7 avril 2025

Procès-verbal de la séance régulière du 7 avril 2025 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton siège en séance ordinaire ce 7 avril 2025 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : vacant
siège numéro 2 : M. Steeve Langlais
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire suppléant M. Kaven Delarosbil.

Était absent : Léo Benoit

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

45-25
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

46-25
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 mars 2025 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 mars 2025

compte entreprise	253 947.23 \$
ET3 avantage entreprise	4 287.32 \$
ET1 épargne rachetable	60 900.00 \$
ET2 épargne rachetable	200 000.00 \$
TOTAL	519 134.55 \$

CAISSE RECETTES AU 31 mars 2025

TOTAL DES RECETTES	480 745.92 \$
---------------------------	----------------------

47-25
LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 314 714.21 \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES À PAYER (chèques et en ligne)	212 732.71 \$
COMPTES À PAYER (dépôts directs)	71 228.21 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>30 753.29 \$</u>
	314 714.21 \$

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments et lecture en est faite.

48-25
SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES POUR LES
RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus de dépôt pour aller porter les branches à Acton Vale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir un service aux résidents de la municipalité tel qu'il a été organisé l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées aux entreprises suivantes pour deux demi-journées, soit de 9h à 13h :

Nom du soumissionnaire	Prix (avant taxes et transport) pour une demi-journée
Mario Benoit	Pas de disponibilité
Kim Vincelette	Pas de déchiqueteuse
Arboriculteur de l'Est	1 100 \$
Paysagement Lapierre	Pas de déchiqueteuse
Émondage Maska	400 \$
Paysagement Précourt inc.	1 075 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide que soit engagée l'entreprise **Émondage Maska** et que soit organisée une journée au cours des mois de mai et de septembre durant lesquelles **les résidents de la municipalité**

seulement, pourront porter leurs branches à l'endroit indiqué sur la publicité qui sera faite ultérieurement.

Il est à noter qu'aucune autre matière ne sera acceptée.

Un employé de la municipalité sera présent afin de vérifier les preuves d'identité.

Le dépôt des branches ne sera pas accepté en d'autres temps que durant les journées déterminées. Les branches seront déchiquetées.

49-25

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA DURÉE DE L'EMPHYTÉOSE ET POUR NOMMER LES SIGNATAIRES DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LE CPE LA DOUCE COUVÉE

Considérant que le ministère de la Famille a autorisé le CPE La Douce Couvée à procéder à un appel d'offres public pour la construction de son installation à Saint-Nazaire-d'Acton;

Considérant qu'il a été déterminé par le ministère de l'Environnement, de la Loi sur les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), que les sols du terrain acquis par emphytéose doivent être décontaminés et qu'un avis de sols contaminés a été publié;

Considérant que le ministère de la Famille assume les coûts pour la décontamination des sols afin que le CPE puisse recevoir l'avis de décontamination requis pour le MELCCFP;

Considérant que le ministère de la Famille, en contrepartie de la décontamination des sols, demande que soit prolongée de 20 ans l'emphytéose signée le 1^{er} mars 2024 avec la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton;

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers :

« de modifier la clause 9.1 de l'emphytéose signée le 1^{er} mars 2024, pour le lot 6 589 468, situé au 735, rue des Loisirs à Saint-Nazaire-d'Acton, afin d'ajouter 20 ans à la durée de l'emphytéose; l'emphytéose aura une durée de 65 ans;

Que Mme Guylaine Bourgoin, gma, directrice générale et greffière-trésorière et M. Léo Benoit, maire, soient autorisés à signer les documents requis au nom de la Municipalité.

50-25

OFFRE DE SERVICES D'UN INGÉNIEUR POUR LE BÂTIMENT DU 309 RUE PRINCIPALE ACQUIS PAR LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Steeve Langlais et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un ingénieur sera engagé afin de permettre d'évaluer les travaux nécessaires à exécuter pour sécuriser le bâtiment pour un coût approximatif maximum de 3500\$.

51-25

ENGAGEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJETS MUNICIPAUX
ET TECHNIQUES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Richard Rondeau soit engagé afin d'occuper le poste de chargé de projets municipaux et techniques pour la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

52-25

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ORGANISATION ET
LA TENUE DU FESTIVAL DU PORC 2025

Lecture de la lettre du 2 avril 2025 est faite demandant à la municipalité une commandite pour l'organisation du Festival du Porc pour sa 42^e édition qui se tiendra du 7 au 10 août 2025.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une commandite au montant de 4 000\$ afin de contribuer à l'organisation du festival.

Cette décision est prise considérant que le festival est un appui financier pour notre école, car tous les profits sont redistribués au bénéfice de nos jeunes pour le financement d'achat de matériaux ou d'activités sportives, culturelles ou éducatives.

Un bilan financier est demandé à la fin de l'évènement.

53-25

AUTORISATION DE TENIR LES ÉVÈNEMENTS DU FESTIVAL
DU PORC ET OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES À LA
TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot à utiliser les terrains des loisirs pour le Festival du Porc 2025, 42^e édition, qui aura lieu du 7 au 10 août 2025.

De plus, la municipalité accepte leurs demandes formulées dans leur lettre du 2 avril dernier pour la tenue de l'évènement :

- le prêt des extincteurs ;
- le prêt de barrières pour fermer l'accès à la circulation automobile ;
- la contribution financière pour la location de toilettes et conteneur ;
- assurer l'entretien des terrains de volleyball et baseball pour le vendredi, le samedi et le dimanche ;
- permettre au Service de sécurité incendie d'organiser un jeu nécessitant l'utilisation des équipements de la municipalité le samedi 9 août de 15h00 à 17h00 ;
- permettre l'accès au panneau électrique situé au local des loisirs pour y brancher l'ensemble des équipements électriques ;

- fournir des poubelles et des bacs *Consigne Action* ;
- prêter les 3 foyers pendant le festival ;
- faire un nettoyage des toilettes pendant le festival ;
- obtenir l'accès au garage municipal pour la durée de l'évènement pour entreposer des équipements si nécessaire.

Le Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot est autorisé à barrer l'accès à la circulation automobile sur la rue des Loisirs (entre le chalet des loisirs et l'hôtel de ville) le samedi 9 août pour toute la journée. Il devra prévoir un accès en cas d'intervention du Service incendie et aussi aviser la Sûreté du Québec.

La Municipalité accorde l'autorisation au Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot de vendre des boissons alcoolisées sur le site. Celui-ci devra faire les demandes de permis de boisson et autres permis nécessaires à la tenue de l'évènement.

Le Club Optimiste de Saint-Nazaire de Bagot devra posséder et fournir à la municipalité une copie de leurs assurances pour l'édition 2025 du Festival.

De plus, la municipalité s'engage à enlever les bandes de la patinoire pour y permettre l'installation de la tente qui sera louée par le Club Optimiste Saint-Nazaire de Bagot.

54-25

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE JOUR DE LA TERRE

Une activité est organisée pour la Journée de la Terre, pour effectuer le nettoyage des fossés. Cette dernière aura lieu le samedi 3 mai, de 9h00 à 12h00.

Comme par les autres années les organisateurs demandent l'implication de la Municipalité afin d'obtenir le matériel requis ainsi que le service des camions de pompiers pour la sécurité de certains secteurs.

Les organisateurs demandent la sollicitation des membres du conseil afin d'offrir le dîner aux bénévoles.

De la publicité sera faite pour l'évènement pour la publication sur la feuille verte du mois d'avril et le panneau d'affichage électronique.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité accepte la demande ainsi que la participation financière au montant de 500\$ maximum pour offrir le dîner aux bénévoles qui participeront à cette activité. Le Club Optimiste va être responsable de gérer l'approvisionnement des denrées et le repas.

55-25

SOUSSION POUR L'ENTRETIEN DU GAZON DU TERRAIN
DE L'ÉGLISE ET DU CIMETIÈRE

Des soumissions ont été demandées pour la tonte du gazon du terrain de l'église et du cimetière.

Une soumission a été reçue de Paysagement Benoit et Frères inc.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Paysagement Benoit & Frères inc. pour la saison 2025 au montant de 3 200 \$ plus taxes.

56-25

CONFIRMATION DE L'INTÉRÊT DE PARTICIPATION AUX
MARDIS CHAUDS PAR LE F.S.P.S. RÉGIONAL

Une demande commune avec les autres municipalités intéressées peut être déposée au FSPS régional à la MRC d'Acton avant le 10 mai 2025.

Cette année, Mme Maude Baillargeon de la Municipalité de Sainte-Christine chapeautera le projet conjointement avec les municipalités participantes.

Dans ce contexte, les municipalités doivent valider avec leur conseil municipal s'ils ont un intérêt à participer.

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers de participer au FSPS régional pour les spectacles des Mardis Chauds sur la route. Il y a aussi la possibilité que les soirées Ciné plein air sur la route soient offertes cette année.

Steeve Langlais et Sylvie Fafard quittent la salle à 8h07.

57-25

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE
PAR LE VAL BONHEUR

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement pour le supplément au loyer au montant de 393.60 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 et de 110.00 \$ pour l'électricité du passage piétonnier pour l'année 2025 pour un montant total de 503.60 \$

Il est à noter que la part de la Municipalité pour le supplément au loyer est de 10%, soit 393.60 \$ et que la part de la SHQ est de 90%, soit un montant de 3 542.40 \$ totalisant un montant de 3 936.00 \$.

Des factures ou des documents pour appuyer les montants devraient être fournis par la Val Bonheur de St-Nazaire inc.

Sylvie Fafard et Steeve Langlais reviennent dans la salle à 8h09.

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA ZONE 509
(380 RUE PRINCIPALE)

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

RAPPORTS

Steeve Langlais :

Comité loisirs et sous-comité Mardis Chauds;
Camp de jour et subvention de 80% du FSPS pour les enfants
référés par le CLSC;
Fondation Tremplin-santé Laurent Duvernay-Tardif pour
combler le 20% manquant du FSPS;
CDRN et assemblée générale annuelle le 17 avril 2025.

Sylvie Fafard :

Conseil d'établissement le 27 mars :
-Sortie scolaire;
-Rénovation de l'école reportée;
-4 repas par année.

Kaven Delarosbil :

Candidature équipe verte du 12 avril au 30 novembre;
Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et calendrier
de la vidange des fosses septiques pour 2025.

58-25

MANDATER LE SERVICE D'URBANISME DE LA MRC
D'ACTON POUR EFFECTUER LA PRÉPARATION D'UNE
MODIFICATION DE RÈGLEMENT PERMIS POUR
CONCERNANT LES CLÔTURES ET LES ARBRES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des
conseillers que le conseil municipal mandate le service
d'urbanisme de la MRC d'Acton pour préparer une modification
de règlement concernant les clôtures et les arbres.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

-Communiqué ayant pour titre « Changement de garde à la
direction générale de la Régie Intermunicipale d'Acton et des
Maskoutains »;
-Courriel concernant une demande de location de local;
-Protocole d'entente concernant la demande de subvention au
Fonds de soutien aux projets structurants;
-Extrait de procès-verbal de la Régie Intermunicipale d'Acton
et des Maskoutains concernant le règlement numéro 158
établissant à l'égard des municipalités membres, la tarification

et les modalités de paiement pour les bacs livrés dans le cadre de l'appel d'offres APO 2025 01 BAC;

-Certificat d'assurance de la Fabrique;

-Courriel concernant une demande pour la location de l'église pour une soirée des jeunes;

-Document de l'ADMQ traitant entre autres de la langue française, de l'adoption d'un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments et sur l'adoption d'un inventaire des immeubles sur son territoire qui ont été construits avant 1940;

-Entente relative à l'achat conjoint de bacs roulants pour 2025;

-Entente signée du projet « Faire danser un village »;

-Avis public de la MRC d'Acton concernant le règlement sur la régie interne des séances du conseil de la MRC d'Acton et le maintien de l'ordre, le respect et la civilité;

-Bulletin de l'ADMQ Membres en Direct, volume 25, numéro 2-mars 2025;

-Courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet l'invitation des Directeurs généraux à une rencontre sur le Plan climat au caucus des maires du 9 avril 2025;

-Lettre de FBL ayant pour objet la planification de l'audit;

-Somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025;

-Communiqué concernant l'ouverture des écocentres le 12 avril à Acton Vale;

-Courriel du MTQ ayant pour objet la résolution demande d'ajout d'une signalisation d'arrêt à l'intersection du chemin St-Hyacinthe et du rang Brodeur;

-Lettre du ministère de la Sécurité publique Québec concernant la possibilité de mise en place de la Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile;

-Communiqué du CDRN concernant l'AGA 2025;

-Courriel d'élections Québec ayant pour objet l'importance de l'accessibilité au vote;

-Courriel de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton ayant pour objet la transmission d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme;

-Courriel du MTQ ayant pour objet les travaux d'entretien des structures de responsabilité municipale;

-Courriel de la MRC d'Acton ayant pour objet la résolution afin d'aider les municipalités à pallier les frais d'inscription pour l'été 2025, 2026 et 2027 pour les enfants référés par le CLSC;

-Formulaire de demande financière pour le Fonds de soutien aux projets structurants pour certains enfants au camp de jour;

-Courriel de l'ADMQ concernant le projet de loi 79;

-Feuille Verte de mars 2025;

-Mini-Scribe avril 2025, vol. 34 – no4;

-Lettre du ministre des Affaires municipales concernant le projet de loi no 57 et le pouvoir de décider par règlement de réduire leur nombre de conseillers de six à quatre;

-Attestation de formation « signalisation des travaux routiers » par l'APSAM;

-Lettre de la CNESST concernant la demande de production de la Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale;

-Lettre de Sopfeu ayant pour objet un avis de changement de système comptable;

- Lettre de l'association Sclérose en plaques St-Hyacinthe Acton ayant pour objet leur campagne de financement;
- Offre de services de Service Rob Pression;
- Demande de financement de Contact Richelieu-Yamaska pour la prévention du suicide;
- Offre de services de l'Entreprise NPL, entrepreneur spécialisé dans les glissières de sécurité et en construction;
- Offre de services d'Amos Zwygart pour abattage, élagage, déboisement et débroussaillage.

VARIA

Remercier Léo Benoit pour son travail lors du débordement d'eau dans le fossé de la rue Saint-Antoine;

Vérifier l'état du ponceau route du 12 ;

Jérôme Beaudoin, président du Festival du Porc informe le conseil municipal que les revenus pour le Festival du Porc 2024 sont de 13 000\$;

Remerciement du conseil municipal aux bénévoles du Club Optimiste ;

Josiane Déry questions sur l'installation du Wi-Fi pour les terrains des loisirs et d'un foyer en permanence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vincent Arsenault :

Plusieurs questions sont demandées concernant la location d'un espace dans le bâtiment du BMR acheté le 31 mars par la municipalité. Il est demandé si la municipalité a établi un plan pour une relance économique du milieu.

M. Arsenault mentionne qu'il aimerait plus de transparence sur les projets de la part du conseil municipal et que plus de communiqués soient diffusés quand des décisions sont prises par le conseil.

Il est répondu par les élus que la Municipalité doit faire des vérifications avant de pouvoir rendre des réponses sur la possibilité de location de partie de la bâtisse BMR. Cette bâtisse devient institutionnelle étant donné l'utilisation par la municipalité.

Comme mentionné plus tôt, un ingénieur sera engagé afin de permettre d'évaluer les travaux nécessaires à exécuter pour sécuriser le bâtiment pour l'usage qui en sera fait.

L'achat a aussi pour but de sauver un terrain dans le cœur du village. La municipalité utilise tous ses médias sociaux pour informer ses citoyens et les citoyens sont toujours les bienvenus à assister aux réunions du conseil municipal.

Hugues Moreau :

-Est-ce qu'il y aura une concertation avec les citoyens s'ils ont des idées pour l'usage BMR ?

-Concernant un responsable de la bibliothèque municipale?
un suivi sera fait prochainement ainsi qu'une rencontre des bénévoles afin de vérifier les options qui se présenteront.

59-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 9h00.

Kaven Delarosbil
Maire suppléant

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière